

# Le lien fraternel à l'épreuve de l'inceste

Hélène Romano

DANS **LA PSYCHIATRIE DE L'ENFANT 2012/1 Vol. 55**, PAGES 225 À 245  
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0079-726X

ISBN 9782130593683

DOI 10.3917/psy.551.0225

Date de mise en ligne : 31/07/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-la-psychiatrie-de-l-enfant-2012-1-page-225?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## LE LIEN FRATERNEL À L'ÉPREUVE DE L'INCESTE

Hélène ROMANO<sup>1</sup>

### LE LIEN FRATERNEL À L'ÉPREUVE DE L'INCESTE

*La parole qui révèle une situation d'inceste projette la famille sur une autre scène : celle de l'inintelligible, de l'innommable, celle du médico-légal, du judiciaire et certaines fois du médiatique. Pour chacun des membres de la famille, c'est une épreuve de crise sans précédent. Notre propos est d'envisager les répercussions de l'inceste sur le lien fraternel et ce que peut représenter la fratrie pour les enfants, abusés ou non, à la fois en tant que facteurs de vulnérabilité mais aussi en tant que source de créativité susceptible de leur permettre de se dégager de l'impact traumatique de cette transgression fondamentale. Nous rappellerons dans une première partie la dynamique des liens fraternels, puis nous décrirons les conséquences possibles de l'inceste sur le processus fraternel, avant d'aborder la question des possibilités de prise en charge. Nous limiterons notre discussion aux situations où l'auteur est l'un des parents et aux cas où l'abus n'est pas commis par un des membres de la fratrie, les processus alors en jeu nécessitant une analyse spécifique (De Becker, 2005 et 2010 ; Haesevoets, 2000).*

### THE FRATERNAL BOND PUT TO THE TEST BY INCEST

*When the spoken word reveals a situation of incest, it projects the family onto a different stage: that of the unintelligible, the unnamable, that of the medico-legal system, justice and sometimes, the media. For each member of the family, it is a crisis without precedent. Our aim is to envisage the*

1. Psychologue clinicienne, docteur en psychopathologie clinique, psychothérapeute, Cellule d'urgence médico-psychologique du SAMU 94, Consultation spécialisée de psycho-traumatisme, CHU Henri-Mondor – SAMU 94, Créteil, Chercheur associée au laboratoire INSERM U669 Pr M. R. Moro.

*repercussions of incest on the fraternal bond and what the sibling group can represent for the children involved, whether they are abused or not, both as a factor of vulnerability, but also as a source of creativity which may be able to help them gain distance from the traumatic impact of this fundamental transgression. In the first part of the article, we will recall the dynamics of fraternal bonds, then we will describe the possible consequences of incest on the fraternal process before addressing the question of treatment possibilities. We will limit our discussion to situations in which the perpetrator is one of the parents and to cases where abuse is not committed by another sibling, since such a situation would necessitate a specific analysis. (De Becker, 2005 & 2010; Haesevoets, 2000).*

*Key words: Incest – Siblings – Trauma – Therapy – Family – Traumatic pact.*

#### EL VÍNCULO FRATERNO A PRUEBA DEL INCESTO

*La palabra que revela una situación incestuosa proyecta a la familia hacia otra escena: una escena incomprensible, imposible de nombrar, la del la medicina legal, de la justicia y a veces de los medios de comunicación. Para cada miembro de la familia es un trance crítico sin precedentes. Nuestro propósito es contemplar las repercusiones del incesto sobre el vínculo fraterno y lo que puede representar la fratría para los niños, abusados o no, como factores de vulnerabilidad y también como fuente de creatividad susceptible de facilitarles el extraerse del impacto traumático de esta trasgresión fundamental. En la primera parte recordamos la dinámica de los vínculos fraternos para describir más adelante las consecuencias posibles del incesto sobre el proceso fraterno antes de abordar la cuestión de las posibilidades de tratamiento. Limitaremos nuestra discusión a las situaciones en las que el autor es uno de los padres y a los casos en los que el abuso no ha sido cometido por un miembro de la fratría, ya que los procesos que se aplicarán exigen un análisis específico. (De Becker, 2005 y 2010; Haesevoets, 2000.)*

*Palabras clave: Incesto – Fratría – Trauma – Terapia – Familia – Pacto traumático.*

#### PRÉALABLE

La prise en charge d'enfants victimes d'inceste permet de constater combien la révélation de ces abus conduit à une déstabilisation au sein des familles (Parret, 2003 ; Hayez et de Becker, 1997). Dans l'urgence de la révélation, puis lors des suivis, la fratrie des enfants abusés apparaît dans les évaluations mais est rarement prise en compte et

pensée en tant qu'espace relationnel à part entière. Il nous semble pourtant essentiel de ne pas l'oublier, car la fratrie est constitutive de la singularité de l'enfant (quelle que soit son histoire traumatique). Or, lorsque l'enfant est confronté à un événement traumatique (de nature intentionnelle comme l'inceste ou non intentionnel comme une catastrophe naturelle), il se trouve amputé de cette part vivante de son histoire psychique : la fratrie n'est pas la priorité des intervenants, déjà fort préoccupés par le contexte de crise et la complexité de ces prises en charge. L'attention portée à la fratrie s'envisage en seconde intention, lorsqu'elle s'envisage... certaines fois, d'autres priorités font qu'elle n'est jamais prise en charge et « oubliée » (Ali Hamed *et al.*, 2008) ; le secret, la gêne, la dimension de la transgression, la thématique de la sexualité peuvent aussi aboutir à des présupposés, voire des croyances, qui conduisent à évincer les fratries sous prétexte qu'elles ne seraient pas directement concernées. Il n'est pas rare d'entendre certains propos qui témoignent de mécanismes de défense à l'œuvre du côté des adultes (parents non mis en cause, comme professionnels) : « ça ne sert à rien de leur en parler, ils n'ont rien subi », « à quoi bon, il est bien trop jeune pour comprendre », « il n'y a aucune raison de leur en parler ils vont être traumatisés ». Au-delà de la blessure psychique qu'il occasionne, le trauma atteint l'espace de pensée et met à mal l'espace langagier si fondamental pour que la parole puisse devenir récit et la violence de l'abus élaborée (Romano, 2009) ; ainsi la contamination du secret continue, bien après la révélation, à envahir l'espace psychique individuel et familial, comme le rappelle Sabourin : « dans les familles où il y a inceste, ce n'est pas l'inceste qui est tabou, c'est la parole sur l'acte » (Sabourin, 1996).

Cet oubli des frères et sœurs est d'autant plus regrettable que les suivis de fratries en contexte traumatique permettent de constater que les frères et sœurs ne se portent pas mieux que l'enfant directement victime, même s'ils n'ont pas été directement impliqués dans l'événement (Scelles *et al.*, 2009) ni abusés (Raimbault *et al.*, 2005). Les conséquences de la révélation font des dommages collatéraux et atteignent tous les enfants de la famille, sans qu'ils soient toujours pris en charge.

## LE LIEN FRATERNEL

Comprendre l'impact de l'inceste sur le lien fraternel nécessite de définir ce que nous entendons par fratrie et par lien fraternel. Sujet délicat en ces temps modernes où nous avons déjà tant de difficultés à décrire la famille... La fratrie peut être comprise comme la constellation horizontale entre enfants d'une même famille mais avec des modes d'expressions diverses et polymorphes : fratries limitées ou multiples, écarts d'âge de quelques mois à plusieurs années, gémellité ou non ; fratrie de germain (même père et mère), fratrie des demis, fratrie par adoption, fratrie par reconstitution familiale.

Dans les théories psychanalytiques, la fratrie est longtemps restée peu étudiée (Freud, 1915 ; Bourguignon, 1999). Pour Freud, les liens parentaux constituent la matrice de référence du lien fraternel dont il comprend les enjeux (en particulier de rivalité et de jalousie) comme liés au déplacement du complexe œdipien (Assoun, 1998). Par la suite, d'autres psychanalystes vont s'intéresser au complexe fraternel, et celui-ci va progressivement être envisagé dans toute sa spécificité. Kaës (2002) participe ainsi à inscrire la relation fraternelle comme un processus fondamental de l'organisation psychique. Si le lien fraternel s'enracine dans ce qui le constitue, à savoir le lien parental, il ne saurait s'y réduire. Une compréhension horizontale des mécanismes en jeu dans la relation fraternelle permet ainsi d'interroger les troubles spécifiques des liens intersubjectifs et leurs corrélations intrapsychiques. Les études contemporaines sur les enjeux des télescopes des générations (Tisseron, 1995 ; Scelles, 2001, 2003 et 2005 ; Baubet *et al.*, 2005) ont ainsi mis en perspective l'importance de la psyché dans le lien fraternel et la richesse apportée par une conception multidimensionnelle de ce lien. Envisager la fratrie en tant qu'espace relationnel impose de prendre en compte les rapports mutuels du sujet à l'objet, c'est-à-dire de la présence de l'autre dans l'objet : « La question de l'autre dans l'objet ne se comprend pas seulement du côté du sujet, qui a pu connaître différentes vicissitudes dans l'installation de la présence ou de l'absence de cet autre dans l'objet : elle se comprend aussi à partir de la stratégie conjointe de l'autre dans son double statut de

sujet et d'objet pour un autre » (Kaës, 2002). Au sein de la fratrie, le travail de liaison et de transformation psychique inhérent à tout lien intersubjectif est, pour Kaës, principalement animé par deux modalités d'expression pouvant être entendues comme deux territoires d'intimité fraternelle : la première se définit dans un cadre où la fratrie est envisagée en tant que bloc, espace groupal, dans un rapport d'isomorphie (Kaës, 2002) où l'intimité fraternelle est comprise comme un rapport de soi à l'autre, chacun étant susceptible de représenter l'autre. Elle renvoie à cet espace privé que l'on partage avec quelqu'un de très proche. La seconde se caractérise par un rapport d'homomorphie où priment les relations individualisées et la différenciation entre les espaces intrasubjectifs et intersubjectifs. L'une et l'autre sont différenciées en fonction de ce qu'elles entretiennent ou non comme lien d'appartenance. L'appartenance fraternelle révèle ainsi ce que Tisseron dénomme cet « inconnu de soi sur soi » (2001). Le lien fraternel s'inscrit au sein du triangle des liens familiaux : filiation, alliance, fraternité ; il représente ce qui est intériorisé entre frère et sœur et ce qui a pu s'élaborer psychiquement, progressivement au fur et à mesure de l'histoire. Dans le lien fraternel et pour constituer ce lien, chacun interroge l'autre et chacun accomplit pour l'autre une double fonction, organisatrice et représentationnelle. Autrement dit, chacun est potentiellement le support des représentations inconscientes de l'autre. De telle sorte que se constituent des systèmes de représentation et d'interprétation similaires, des mécanismes de défense et d'élaboration conjointement instaurés pour soutenir les défenses de chacun, des alliances, des pactes et des dispositifs sacrificiels communs. Il témoigne de cette capacité à sentir exister en soi un lien à l'autre, un lien pour l'autre, un lien coconstruit avec l'autre. Cette attention portée aux corrélations d'altérité et de subjectivité permet de repérer différents niveaux d'analyse du lien fraternel : du point de vue de chaque sujet et du point de vue du mode de liaison entre les sujets du lien, en fonction de leur organisation psychique propre.

Le trauma peut représenter une attaque de l'espace fraternel et mettre à mal ce lien jusqu'à le rendre mortifère (Romano, 2009). La résonance traumatique a en effet des

répercussions au-delà de l'organisation intrapsychique et vient contaminer l'espace intersubjectif du lien fraternel qui se trouve profondément désorganisé par ce que nous décrivons plus loin comme « pacte traumatique ». Cette déliaison post-traumatique nécessite alors un remaniement des espaces psychiques de chacun des membres de la fratrie, comme de celui constitutif du lien fraternel ; ce qui ne se fait pas sans difficulté.

#### IMPACT DE L'INCESTE SUR LE LIEN FRATERNEL

La révélation d'une situation d'inceste expose les dysfonctionnements familiaux et mobilise des enjeux relationnels spécifiques : enfant(s) victime(s), fratrie non impliquée, auteur(s), parents non mis en cause, chacun se trouve contraint à des remaniements psychiques et les liens préalablement établis se trouvent violemment interrogés ; avec dans certains cas des déliaisons durables qui témoignent de la souffrance des interactions. Notre pratique clinique auprès de fratries nous amène à constater des bouleversements spécifiques selon que tous les membres de la fratrie sont victimes d'abus ou simplement l'un d'entre eux.

#### *Lorsqu'un seul enfant est victime d'abus*

Lorsqu'un seul enfant est victime d'abus, les conséquences sur la fratrie ressemblent à celles constatées chez les fratries d'un enfant porteur de handicap, de maladie grave ou victimes d'événements traumatiques de nature non intentionnelle, dont tout le quotidien se trouve violemment bouleversé (Scelles, 2009 ; Romano, 2009 ; Baubet, 2005) : pleurs, angoisse, tristesse, rejet, colère, agressivité, jalousie, conduite autoagressive, sentiment d'incompréhension, culpabilité à n'avoir pas pu empêcher les actes commis ou n'avoir pas pu intervenir, n'avoir pas vu, etc. La capacité de chaque frère et sœur à élaborer cette situation d'inceste révélée participe au travail de restauration psychique de l'enfant victime. Mais cette mise en sens ne va pas de soi ; c'est un processus difficile, car il réactive les histoires

individuelle et fraternelle antérieures et confronte l'organisation psychique de chacun.

Les conséquences sur le lien fraternel de l'inceste et de la révélation sont intimement liées à la problématique œdipienne des enfants et à ce que signifie la réalisation de leurs désirs œdipiens mis en acte par cette situation d'inceste. La transgression de l'interdit fondamental qu'est l'inceste est source de déstructuration majeure au sein des familles. Lorsque le secret est levé, les frères et sœurs non concernés par l'abus sexuel peuvent être submergés par ce que peut signifier l'inceste, à savoir la mise en acte, dans la réalité, de fantasmes œdipiens. Selon l'âge de chacun, la différence d'âge et le genre (garçon, fille), les remaniements du complexe œdipien solliciteront avec plus ou moins d'intensité le complexe fraternel. Pour exemple, la situation de Noah 8 ans qui apprend que sa sœur de 10 ans a été victime de leur père. Placées en urgence, les deux petites filles sont prises en charge par une famille d'accueil. Très vite celle-ci alerte les professionnels face aux comportements violents manifestés par Noah à l'égard de sa sœur : « Elle la frappe dès qu'elle en a l'occasion ; lui dit des choses méchantes et continue d'être violente même si on la punit. » Prise en charge individuellement puis avec sa sœur, Noah témoigne des enjeux pour son propre développement psychique, de cet inceste et de sa révélation. Elle répète sans cesse « pourquoi elle et pas moi ? Qu'est-ce qu'elle avait de plus que moi ? C'était sa préférée et il l'aime plus que moi ». Elle s'inquiète en permanence du devenir de son père, placé en détention provisoire et demande à le voir « pour qu'il m'aime aussi ». Pour Noah, comme pour d'autres filles non victimes d'inceste mais dont un des membres de la fratrie a été agressé, ce frère ou cette sœur peut être envisagé comme celui qui a réalisé leurs fantasmes œdipiens. Il est alors fréquent de constater une identification au père agresseur et la manifestation de réactions de jalousie et d'ambivalence haineuse à l'égard de la fratrie perçue comme traîtresse.

Si l'on étudie ce qui peut être en jeu du côté des garçons, lorsque l'auteur est le père, nous constatons que la problématique œdipienne est là aussi réactivée. L'éviction du père par la procédure et certaines fois son éloignement durable

lors de la détention peuvent signifier, pour le petit garçon, la réalisation de ses fantasmes de meurtre du père et de l'appropriation de sa place auprès de sa mère. La mise en acte de ce désir œdipien peut entraîner une profonde culpabilité à l'origine de conduites autoagressives et d'attitudes violentes contre lui-même et/ou contre les autres. Cette violence est souvent majorée par l'angoisse déstructurante que représente l'identification à la figure paternelle. Pour Léon 10 ans, dont le père est mis en cause pour avoir abusé ses deux sœurs, les troubles du comportement sont massifs et se manifestent par une instabilité chronique, des « crises de colère » et un style intrusif dans les relations interpersonnelles. Les propos réitérés de sa mère (« tu es bien comme ton père ») le confortent dans sa croyance en une condamnation à répéter ce qu'à fait son père : « Si je suis comme lui, je vais faire comme lui parce que je suis son fils et que je lui ressemble. » La croyance des enfants et adolescents en une inéluctabilité intergénérationnelle qui conduirait à prendre cette place d'auteur au sein des familles incestueuses est particulièrement active au sein des fratries (abusées et non abusées) ; mais elle n'est pas facilement exprimée par ces enfants qui tentent de maintenir ces pensées intrusives à distance par crainte qu'elles ne se réalisent.

Pour la fratrie non abusée, la révélation peut être un temps de pétrification émotionnelle, source d'une angoisse insurmontable au sens véritablement de « l'effroi traumatique » décrit par Lebigot (2005) : au-delà de la peur, au-delà du compréhensible, la fratrie se trouve projetée dans l'ère de l'indicible et le lien fraternel violemment réinterrogé. Lorsque aucun adulte ne met de mot et qu'aucune explication claire ne lui est donnée, la fratrie se reconstitue une histoire à partir de bribes entendues. Elle construit des théories pour donner sens à ce qui est en train d'arriver, à partir des représentations souvent angoissantes de ce qu'elle vit. Cette situation est particulièrement fréquente lorsque le mis en cause est un oncle ou un grand-père et moins à l'œuvre lorsqu'il s'agit du père, car les bouleversements familiaux sont alors très importants et la fratrie plus directement concernée et informée. La fratrie peut exprimer des sentiments ambivalents à la fois à l'égard du frère ou de la sœur abusée, mais

aussi vis-à-vis de l'auteur avec des positionnements fluctuants. Elle peut alors s'organiser psychiquement sur le mode du clivage, comme cela se constate souvent auprès de fratries d'enfants malades ou victimes de traumatismes non intentionnels. Le déni intervient en défense à une culpabilité trop insupportable et peut durablement venir perturber la perception du monde interne et ses liens avec le monde externe. Si le parent mis en cause ne reconnaît pas les faits, la fratrie non abusée peut mettre en doute la parole de l'enfant victime. Cette négation de l'auteur place la fratrie dans une confusion qui peut venir renforcer la déliaison fraternelle, ce dont témoignent les réactions de colère, d'agressivité et de rejet, qui s'expriment alors. La fratrie non abusée peut se sentir obligée de choisir « son camp » et elle l'est même souvent contrainte par l'entourage ; l'enfant victime, tout comme l'auteur, lui demande plus ou moins directement : « c'est lui ou c'est moi qu'il faut croire »... et la fratrie se trouve empêchée dans sa capacité à penser la réalité de ce qui s'est passé. Ne sachant pas qui croire, et étant certaines fois soumise au secret et à des stratégies d'emprise de la part de l'auteur, il est alors fréquent que la fratrie se positionne du côté de celui qui lui semble représenter le moindre danger pour son équilibre psychique. Le lien fraternel est alors souvent sacrifié au profit du lien parental. Alysée 20 ans explique que sa fratrie ne lui a jamais pardonné d'avoir dénoncé son père (quand elle avait 15 ans) : « Ils lui ont donné raison, tout était de ma faute. Pour eux, c'est moi qui l'ai provoqué et il n'y est pour rien. C'est lui la victime, pas moi. » La condamnation de son père par le tribunal correctionnel (dépénalisation des faits) ne restaura pas le lien fraternel et Alysée n'a, depuis le procès, plus aucun contact avec sa sœur et son frère aînés.

Lorsque la révélation conduit à l'aveu de l'auteur et à sa reconnaissance des faits, la levée du secret peut avoir des répercussions inattendues du côté des fratries non abusées. La fratrie n'est plus dans la même situation de confusion ; mais la reconnaissance par l'auteur ne signifie pas l'assimilation de cette information par la fratrie qui peut, là aussi, réagir par des réactions de déni. L'agressivité qui ne peut pas s'agir contre l'auteur se retourne alors souvent contre

l'enfant lui-même (conduites dangereuses, automutilation, tentative de suicide) ou contre la victime. Les remaniements du lien fraternel entraînent la réactivation de rivalités anciennes et peuvent venir exacerber des fantasmes agressifs à l'égard de l'enfant qui a révélé. La fratrie peut ainsi dégaier la responsabilité des faits sur l'enfant victime, l'accusant d'être responsable de ce qui s'est passé ; d'avoir « cherché » ce qui est arrivé ; d'avoir « profité de cette situation », « d'être responsable de l'éclatement de la famille », etc.

### *Lorsque les membres de la fratrie ont été abusés*

Lorsque les membres de la fratrie ont été abusés, les enjeux sont rendus particulièrement complexes : les enfants ont souvent été placés dans un contexte d'emprise qui les a détruits psychiquement (et ce d'autant plus que les abus ont duré) ; ils peuvent présenter des troubles post-traumatiques importants (souvent peu repérés), en particulier des reviviscences, des attitudes d'évitement, d'hypervigilance et de contrôle. Les enjeux consécutifs à la révélation sont variables : elle peut s'inscrire dans une démarche de protection (la grande sœur qui dénonce le père pour protéger et arrêter les abus sur la petite sœur) ; mais également par vengeance dans un contexte de dénonciation, comme Axel 7 ans qui a dénoncé les abus qu'il subissait de son père quand il a réalisé que son frère était aussi abusé. En découvrant que son frère était aussi « le préféré » de son père, contrairement à ce que celui-ci lui avait dit, Axel a dénoncé son père pour avoir été trahi dans ce qui lui avait été dit. Les sentiments de rivalité et de haine au sein de la fratrie sont ici particulièrement exacerbés et peuvent durablement mettre à mal le lien fraternel. Parlant de son frère, Axel nous explique que « ce n'est plus [s]on frère » et refuse depuis tout contact avec lui.

Au niveau du lien fraternel, les réactions de frères et sœurs abusés conduisent des modalités différentes d'expression de la souffrance du lien fraternel : la première est une sorte d'adhésion psychique qui ne permet plus à l'un d'exister sans l'autre. Elle peut conduire à des attitudes de parentification repérées dans ces comportements de frères et sœurs hyperprotecteurs l'un vis-à-vis de l'autre, telle

Mathilde 7 ans victime de son père comme sa sœur de 6 ans et qui, depuis la révélation des faits, se comporte comme une « petite mère » pour elle : « Je suis toujours avec elle, pour l'aider et pour être sûre que ça ne recommencera pas. On dort ensemble, on joue toujours ensemble, on fait nos devoirs et je l'aide tout le temps. » L'omniprésence auprès de sa sœur peut être comprise comme une tentative de restaurer vis-à-vis du monde extérieur une image de « bonne » enfant alors même qu'elle dit se sentir « dégoûtante ». Elle témoigne également, face à une mère insécure, d'une tentative de réparation de l'image maternelle alors même que celle-ci n'est plus « suffisamment bonne ». À l'extrême, ces attitudes peuvent conduire à de tels collages que frère et sœur deviennent de véritables petits couples avec, dans certains cas, des passages à l'acte incestueux au sein de la fratrie. La révélation de l'inceste a bouleversé l'équilibre familial et laissé des places vides : celle du parent auteur, exclu pour une durée toujours incertaine de la vie familiale, celle du parent non mis en cause, souvent en incapacité d'être dans une attitude protectrice à l'égard des enfants et qui se positionne dans une passivité mortifère. Ces places abandonnées insécurisent la fratrie qui peut tenter de trouver un nouvel équilibre en se réappropriant l'une ou l'autre.

À un autre niveau, une violence extrême peut se manifester alors que précédemment les liens n'étaient pas marqués par des relations de ce type. Ce que nous comprenons lors de la prise en charge de ces enfants-là, c'est que l'arrêt, dans les actes, des abus ne signifie pas l'arrêt, dans le psychisme, de leurs conséquences. L'enfant abusé, comme l'enfant maltraité, continue de subir psychiquement les conséquences des violences, longtemps après leur arrêt dans la réalité. Ce qui n'est pas si facilement compris des proches et des professionnels, comme en témoignent ces propos : « le père est en prison, il devrait aller mieux » ; « cela fait trois ans que les visites sont suspendues, il ne devrait plus y avoir de problème ». Le propre des maltraitances est cette destruction identitaire qu'elles imposent et les conséquences durables sur le développement psychique de l'enfant. Le déni d'altérité, le viol de l'intimité et de l'intégrité, l'attaque des croyances et du sentiment fondamental de sécurité psychique détruisent

psychiquement l'enfant. Comme un poison dont l'action continuerait longtemps d'agir, l'inceste contamine le psychisme des enfants, abusés ou non, et infecte durablement le lien fraternel. Au sein des fratries abusées, deux mouvements à l'œuvre témoignent de cette atteinte du fraternel : les membres de la fratrie peuvent être envahis par la terreur de subir, de ce frère ou de cette sœur, les violences déjà endurées et simultanément, les enfants victimes sont submergés par la terreur de faire à l'autre ce qu'ils ont subi. Le lien fraternel représente un risque permanent de passer à l'acte et, en protection, les enfants peuvent mettre en place des attitudes de rejet et de violence rare, pour tenter de maintenir à distance le frère ou la sœur, tout en se protégeant eux-mêmes de tout risque de passage à l'acte. Rares sont les enfants qui spontanément s'autorisent à parler de cette terreur de l'agir ; lorsqu'ils parviennent à le faire, ils nous expliquent ce qui interdit cette parole : la « peur de paraître monstrueux » ; la crainte de perdre l'attention de l'adulte protecteur ; l'impression d'être perçu comme « un enfant dégoûtant ayant des idées pas normales » ; la certitude d'être « comme un fou avec des idées à vomir » ; l'impression d'être « condamné à ces idées qui volent [leur] esprit et de ne plus être comme les autres ». Pour exemple Théo 10 ans et sa sœur Laura 5 ans, tous deux victimes de leur père. Pendant plusieurs mois, les plaintes directes de Théo vont rester en suspens, sans considération particulière. Le père, pédiatre, nie les faits et accuse son ex-femme de manipuler les enfants pour lui porter préjudice et l'empêcher d'exercer son droit de visite. Les plaintes de la mère sont classées et les signalements effectués par les services scolaires suite aux révélations de Théo restent sans suite. C'est une tentative de suicide de Théo par strangulation dans les toilettes de l'école, une heure avant de devoir partir en visite chez son père, et son hospitalisation qui conduisent à une suspension des visites. L'expertise ordonnée permet de relever de multiples troubles post-traumatiques chez Théo et Laura. Hors la présence de leur père, les professionnels pensent alors que chacun des enfants « va pouvoir récupérer » et « aller mieux ». Mais dans les semaines et les mois qui suivent, ces deux enfants vont manifester une véritable rage l'un vis-à-vis de l'autre. Leur mère explique qu'« ils

ne se supportent plus, se tapent sans cesse, sont incapables d'être ensemble plus de cinq minutes sans s'agresser très violemment. Ils sont tellement agressifs sans même savoir pourquoi, qu'ils pourraient se tuer ». La prise en charge individuelle puis du groupe fratrie permet de comprendre que ces violences physiques témoignent non seulement de l'insécurité psychique dans laquelle ces enfants se trouvent toujours (aucune décision judiciaire définitive n'ayant été prise à l'encontre de leur père), mais également de leur lutte contre leur terreur de répéter sur l'autre les faits subis. « Je ne veux pas que Léa m'aime, je ne veux pas qu'elle soit avec moi », nous explique Théo, « c'est pour ça que je la tape, comme ça, on reste fâché ». Pour Léa, tout aussi violente à l'égard de son frère, « les bagarres, ça protège ». La violence physique les maintient à distance l'un de l'autre alors qu'une complicité représenterait pour eux le risque d'un passage à l'acte et d'une possible répétition de ce qu'ils ont subi. Ils ont tout aussi peur de subir de l'autre des abus, que de l'abuser à leur tour. La prise en charge du groupe fratrie, après plusieurs entretiens individuels, permet à Théo et à Laura de décrypter le sens de leur violence et de mobiliser le lien fraternel pour leur permettre de se dégager de leur croyance en un passage à l'acte inéluctable.

Qu'il s'agisse des fratries abusées ou non, nous constatons combien l'inceste et la révélation de cette transgression viennent déstructurer le lien fraternel. Nous l'avons rappelé, le lien fraternel est un espace relationnel à part entière et s'il s'origine dans ce qui le constitue, à savoir le lien parental, il ne saurait s'y réduire. Dans ces situations qui interrogent aussi la dynamique intergénérationnelle, le concept de « pacte dénégatif » développé par R. Kaës (1989) participe à mieux comprendre les enjeux psychiques à l'œuvre. Kaës décrit le « pacte dénégatif » comme un accord inconscient qui lie les membres d'un groupe pour ne jamais parler, évoquer ou ressentir certains événements. Ce pacte, qui n'est jamais formulé explicitement, se traduit par des opérations de refoulement, de dénégation ou de déni, de désaveu, de rejet ou d'enkystement. Ces opérations permettent de maintenir une cohésion du lien fraternel qui risquerait d'être mis à mal si certaines choses, certaines informations maintenues

hors conscience, venaient à être révélées. Kaës dégage deux polarités du pacte dénégatif : l'une organisatrice du lien et de l'espace intrapsychique, l'autre défensive de l'espace interne et de l'espace intersubjectif. En ce sens, le pacte dénégatif est pour Kaës (2002) une « métadéfense », c'est-à-dire qu'il crée la possibilité d'espace de non-signifiable et de non-transformable : des zones de silence, des espaces enkystés, des poches d'intoxication ou des lignes de fuite qui maintiennent le sujet dans un lien d'étrangeté à sa propre histoire ; sans en être pour autant blessé psychiquement.

Au niveau du groupe fratrie, cet accord inconscient sur l'inconscient est conclu mutuellement pour que le lien fraternel s'organise et se maintienne dans sa complémentarité d'intérêt. Il permet que soit assurée la continuité des investissements et des bénéfices liés au maintien des idéaux, du contrat narcissique. De telles alliances sont d'autant plus aptes à se maintenir inconscientes et à produire de l'inconscient que les intérêts les plus profonds de chacun des sujets engagés dans le lien doivent demeurer refoulés : pour préserver et le lien (son objet, la loi qui l'ordonne) et l'alliance comme instrument du refoulement, et la position inconsciente de chacun dans le lien. C'est sur de telles alliances qu'est scellée la réalité psychique du lien fraternel.

Au sein des fratries exposées à l'inceste, cette agression vient mettre à mal le lien fraternel. Le pacte dénégatif qui permettait de maintenir à distance le fantasme incestueux peut devenir inopérant et ne plus assurer pour chacun des membres de la fratrie, sa fonction de métadéfense. Les fratries peuvent alors s'organiser autour de ce que nous avons appelé le « pacte traumatique » (Romano, 2009). Le pacte traumatique résulte de la déliaison du lien fraternel qui ne permet plus de préserver chacun des membres de la fratrie de l'effraction psychique que représente l'événement traumatique. En contexte d'inceste, ce pacte traumatique intervient à deux niveaux : il peut s'agir d'un pacte traumatique primaire ; celui à l'œuvre lorsque le pacte dénégatif porte sur le fantasme incestueux. Le pacte traumatique conduit alors les enfants à un déni de la réalité incestueuse : les enfants ne voient pas, ne savent pas, ne comprennent pas. Il peut s'agir d'un pacte traumatique secondaire lorsque le pacte

dénégatif porte sur la réalisation de l'inceste et sa révélation. Le pacte traumatique est ici consécutif aux conséquences, dans la réalité, de la situation incestueuse. Il conduit par exemple les enfants à ne rien en dire, à ne jamais parler entre eux de la situation et de ses conséquences, en particulier suite aux éventuelles révélations et leurs conséquences (auditions, examens médico-légaux, placement, incarcération de l'auteur, etc.). Le pacte traumatique annihile le processus fraternel et abolit toute possibilité de subjectivation. Il met à mal l'alliance inconsciente du pacte dénégatif instauré autour de cette situation pour préserver chacun des membres de la fratrie. Il est traumatique car il transmet de l'inintelligible, de l'innommable, du non-représentable et condamne l'enfant au pouvoir aliénant de l'inceste. Au sein de la fratrie, ce pacte traumatique conduit à une souffrance susceptible de rendre le lien fraternel dysfonctionnel, voire persécuteur ; entraînant la mise au jour de défenses très archaïques telles que ces violences incontrôlables et incontrôlées des enfants entre eux, comme celles exprimées par Théo et Laura. Désormais, le lien fraternel se trouve totalement désorganisé, sans possibilité d'accordage d'un enfant à l'autre et sans fonction métadéfensive.

#### PERSPECTIVES DE PRISE EN CHARGE DES FRATRIES DANS LES CONTEXTES INCESTUEUX

Les interventions auprès de fratries victimes directes ou exposées à des situations d'inceste ne peuvent se faire qu'à partir du moment où la situation a été révélée. Ce que nous constatons, c'est que les capacités de chacun des membres de la fratrie à pouvoir élaborer cette situation d'inceste, à pouvoir en exprimer les ressentis, à mettre en récit l'inintelligible, suite à cette révélation, sont extrêmement variables selon les situations : certains vont développer de réelles solidarités ; pour d'autres, des conflits anciens vont être réactivés et mettre en souffrance durablement le lien fraternel. Les situations d'inceste sont particulièrement complexes à prendre en charge : au dysfonctionnement familial ayant conduit à la réalisation d'actes incestueux se surajoutent les

réactions des familles : emprise et tentative de contrôle des enfants par les parents ; verrouillage et secret pour tenter d'oublier ; rejet et agressivité à l'égard des enfants ; dégage-ment de toutes responsabilités, responsabilisation des enfants et positionnement en tant que victimes des parents, etc.

La capacité de mobilisation psychique des uns et des autres est donc particulièrement variable et peut se comprendre en lien avec l'histoire individuelle préalable, l'histoire familiale, le lien avec le mis en cause et la place de chacun des enfants au sein de la dynamique famille avant la révélation. La fratrie blessée met en exergue les facteurs de vulnérabilité du lien fraternel, mais il nous semble important de l'envisager également comme un espace de ressources spécifiques (Tilmans-Ostyn, 1999), comme facteur de créativité, permettant aux enfants de survivre au trauma et de se dégager du pacte traumatique de l'inceste et de ses répercussions dans la dynamique familiale. Les enfants peuvent alors co construire une mise en sens de la situation incestueuse et de ses conséquences. L'espace thérapeutique leur offre la possibilité de pouvoir restaurer un espace de pensée et de mobiliser conjointement leurs ressources.

Travailler avec les fratries nécessite de pouvoir accéder à un travail auprès des familles. Celui-ci est souvent envisagé avec des parcours thérapeutiques variables, dont l'importance est régulièrement rappelée (Parret, 2003 ; Mugnier, 2002 ; Romano, 2006), mais ces prises en charge doivent être abordées avec une grande prudence. Les risques de réactivation traumatique sont en effet permanents (révélation, témoignages de chacun), tout autant que les manifestations de défense extrêmement fortes pour maintenir à distance tout risque d'effraction et de perturbation de l'illusion d'équilibre. Il est ainsi fréquent, passé quelques jours, voire plusieurs semaines de mobilisation, que les familles développent des attitudes d'évitement à l'égard des prises en charge (oublis répétés de rendez-vous, arrivées en retard), voire les arrêtent totalement (« ça ne sert à rien... les enfants sont petits... ils vont oublier, ils n'ont pas compris... ça va les perturber »). S'engager dans un travail thérapeutique dépasse la simple bonne volonté des personnes concernées : c'est un processus coûteux (en temps, en organisation, financièrement

et psychiquement). Pour les professionnels, ces situations nécessitent une capacité d'adaptation du cadre pour permettre que l'accompagnement puisse se faire en s'ajustant à l'évolution du niveau d'élaboration des familles. Une rupture de prise en charge devrait pouvoir être parlée avec la famille comme un temps qui participe aussi à la restauration psychique, afin de lui laisser la possibilité de reprendre contact après un temps de latence ; ce que les familles n'osent rarement faire, par crainte d'être jugées négativement.

Penser le lien fraternel dans la prise en charge d'inceste nécessite à la fois d'en repérer les vulnérabilités mais également les ressources propres qui pourront être utilisées comme autant de leviers thérapeutiques dans la prise en charge. Plusieurs perspectives sont possibles : des temps individuels avec chaque enfant et des temps de regroupement de la fratrie ; mais également d'autres situations où la fratrie ne peut pas être rassemblée (distance liée à un placement, ou situations où la souffrance du lien fraternel est trop forte pour que frère et sœur soient pour l'instant réunis, sans risque de se blesser mutuellement).

Plusieurs points nous semblent pouvoir être abordés :

- l'évaluation de la qualité des liens antérieurs à l'événement traumatique est particulièrement importante à évaluer (dynamique fraternelle, règles familiales) ainsi que les transformations des liens fraternels suite à la révélation, pour permettre de comprendre les enjeux d'alliance, de coalition ou de rejet au sein du lien fraternel, avant même la révélation ;
- le repérage des troubles manifestés au niveau individuel comme au niveau du groupe fratrie depuis la révélation (manifestations du pacte traumatique) ;
- la question de l'identification, fondamentale, avec une problématique identitaire particulièrement réactivée dans ces contextes de révélation ; autrement dit, comment en tant que frère/sœur d'un frère ou d'une sœur abusé(e), en ayant été moi-même abusé(e) ou non, vais-je pouvoir affirmer mon identité au sein de cette fratrie et de cette famille en crise où la loi n'a pas été respectée et a été transgressée ? Comment vais-je pouvoir me positionner

- par rapport à ces parents (et en particulier l'agresseur) et par rapport à ce frère, cette sœur, victime ?
- la mise en récit des ressentis : ce que l'enfant a compris de ce qui s'est passé (révélation, procédure, bouleversement dans la vie de la famille), ce qu'il ressent (culpabilité, colère, doute, interrogation). La parole est libre. Il ne s'agit pas de contraindre à la parole par une sorte d'injonction à la répétition, qui s'oppose à la restauration psychique, mais d'accompagner l'enfant pour lui permettre de se dégager de cet état de sidération psychique soit directement par le verbe, soit en utilisant des objets de médiation (Romano, 2006 et 2009).

Il nous semble essentiel, avant d'envisager un temps commun avec la fratrie, de proposer un temps individuel à chacun des enfants. Cet espace, préservé des contextes d'emprise et de contrôle mutuel, permet à l'enfant de pouvoir s'exprimer plus librement sans crainte de représailles, sans peur d'être jugé, sans craindre de blesser l'autre. S'ils sont d'emblée pris en charge ensemble, nous constatons très souvent que les enfants, d'eux-mêmes, s'autocensurent et ne s'expriment pas librement. Ces temps d'expression exclusivement dédiés à chaque enfant leur permettent de dire les symptômes, la peur de devenir fou, le sentiment de souillure et d'anormalité, la peur de mourir, la culpabilité de n'avoir pu changer les choses, la culpabilité d'avoir dit, d'avoir fait certaines choses, la responsabilité des adultes, la colère à l'égard de la fratrie et/ou des adultes (parents, professionnels), les sentiments d'abandon, d'impuissance, la peur de la punition, de la vengeance, la terreur de faire pareil, le ressenti à l'égard de la fratrie, la crainte de l'avenir, etc. Cet espace est nécessaire pour que l'enfant expérimente le fait que les émotions peuvent être exprimées sans danger et que cela aide à ne pas être débordé par elles (Romano, 2006). Cela permet également au thérapeute de repérer le mode de fonctionnement du lien fraternel, les zones de souffrances et les espaces préservés.

Dans un second temps, lorsque cela est possible, le travail avec la fratrie peut s'organiser. Chacun, en présence de l'autre, peut témoigner de ce qu'il ressent, et le thérapeute est

ici l'adulte transitionnel au sens de Winnicott, celui par qui « ça peut parler » ; celui qui permet la traduction de l'indicible et que des mots puissent être posés sur des éprouvés ou des actes. Ces enfants ont subi la violence du secret, ils ont certaines fois expérimenté une parole devenue toxique, voire mortifère, lorsqu'ils n'ont pas été entendus, crus et protégés. Proposer un espace où la relation langagière leur permettra de restaurer le lien fraternel nécessite une attention constante à chacun, pour contenir les manifestations des réactivations traumatiques et leur permettre de décrypter ce qui fait violence dans leur relation. Il faut du temps, certaines fois beaucoup de temps à l'enfant ou à l'adolescent pour que cette confiance en l'autre, comme support de sa parole, puisse être restaurée. Lorsque frère et sœur ne peuvent pas être réunis, il est possible de travailler sur le lien fraternel en autorisant l'enfant à s'exprimer par rapport à sa fratrie et en l'accompagnant dans son travail de décryptage des ressentis. Ce travail de restauration du lien fraternel prend du temps et peut être régulièrement fragilisé par les interventions parentales ou par les procédures. L'expérience permet pourtant de constater que, lorsqu'il peut être mené dans la durée, frère et sœur comprennent le sens de ce qui les fait souffrir ; ils peuvent réinscrire dans le champ du symbolique les traces traumatiques et faire qu'elles soient désormais pensables et nommables. Le lien fraternel devient alors une force essentielle qui leur permet de continuer de vivre.

## CONCLUSION

Pour chaque famille confrontée à une révélation d'inceste, et en fonction de chaque contexte, les prises en charge des fratries nécessitent de pouvoir se positionner face à soi-même et dans le rapport à l'autre ; en limitant d'autres secrets, d'autres silences, d'autres réinterprétations de l'histoire. La situation incestueuse blesse le lien fraternel et peut conduire à un pacte traumatique au sein de la fratrie et des manifestations de souffrance intense. Mais la relation fraternelle dans de tels contextes peut constituer une ressource thérapeutique pour l'enfant et avoir cette dimension de tuteur de créativité,

si l'on prend soin d'en décrypter les blocages éventuels et les souffrances manifestées. Cette attention portée aux fratries, à toutes les fratries, introduit un degré de complexité supplémentaire pour les intervenants et l'ensemble des professionnels impliqués. Penser les fratries, travailler avec elles, c'est croire aux promesses d'avenir de ces enfants meurtris par le trauma et construire avec eux des espaces où ils pourront restaurer leur lien fraternel et se réinscrire dans une humanité, indispensable pour continuer d'être et d'exister.

## RÉFÉRENCES

- Ali Hamed N., Chatelle N., Becker E. (de), « La fratrie oubliée dans les situations d'inceste », *Enfance & Psy*, 2008, 2, n° 39, 167-173.
- Assoun P.-L., *Leçons psychanalytiques sur frères et sœurs*, Paris, Anthropos-Économica, 1998.
- Baubet T., Lachal C., Ouss-Ryngaert, Moro M. R., *Bébés et Trauma*, Grenoble, La Pensée sauvage, 2005.
- Becker E. (de), « Transgressions sexuelles au sein de la fratrie : évaluation et traitement », *Psychothérapies*, 2005, 25, 3, 173-186.
- Becker E. (de), Chapelle S., « L'accompagnement systémique des familles abusives », *Thérapie familiale*, 2010, 31, 1, 65-78.
- Bourguignon O., *Le Fraternel*, Paris, Dunod, 1999.
- Cirillo S., Di Blasio P., *La Famille maltraitante*, Paris, Fabert, 2005.
- Freud S. (1915), « Pulsions et destins des pulsions », *Métapsychologie*, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1968, p. 125-146.
- Haesevoets Y. H., *L'Enfant en question*, Bruxelles, DeBoeck Université, 2000.
- Hayez J.-Y., de Becker E., *L'Enfant victime d'abus sexuel et sa famille : évaluation et traitement*, Paris, PUF, 1997.
- Kaës R., « Le complexe fraternel. Aspects de sa spécificité », *Topique*, 2002, 51, 1993, 5-42.
- Kaës R., « Le pacte dénégatif dans les ensembles transsubjectifs », in A. Missenard et al., *Le Négatif, figures et modalités*, Paris, Dunod, 1989, 101-136.
- Lebigot F., *Soigner les troubles psychotraumatiques*, Paris, Dunod, 2005.
- Mugnier J. P., *Les Stratégies de l'indifférence*, Paris, ESF, 2002.
- Parret C., *Comment prendre en compte le rôle de la famille dans les conséquences potentielles de la maltraitance sexuelle lorsque la victime est un enfant*, Conférence de consensus sur les abus sexuels, ANAES, 2003.
- Raimbault G., Ayoun P., Massardier L., *Questions d'inceste*, Paris, Odile Jacob, 2005.
- Romano H., *La Maltraitance et ses conséquences chez l'enfant. Descriptions cliniques, évaluation et prise en charge*, Paris, Fabert, 2009.
- Romano H., « Incidence du trauma sur le lien fraternel », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 2009, 57, 293-302.
- Romano H., « Prise en charge des enfants et des adolescents victimes d'événements traumatiques », *Stress et Trauma*, 2006, 6, 4, 239-246.
- Sabourin P., « Face à l'inceste, la thérapie familiale : pourquoi ? », in M. Gabel, *Les Enfants victimes d'abus sexuel*, Paris, PUF, 1996, p. 213-225.
- Scelles R. et al., *Fratries confrontées au traumatisme*, PU de Rouen, 2009.
- Scelles R. et al., « La fratrie comme ressource », *Contraste*, 2003, n° 18, 95-117.
- Scelles R. et al., « Réflexions autour du double fraternel », *Imaginaire et Inconscient*, 2005, 14, 71-83.

- Scelles R. *et al.*, « Le processus de résilience dans les familles », in F. Marty *et al.*, *Figures et traitements du traumatisme*, Paris, Dunod, 2001, p. 173-195.
- Tilmans-Ostyn E., Meynckens-Fourez M., *Les Ressources de la fratrie*, Ramonville-Saint-Agne, Érès, 1999.
- Tisseron S., *L'Intimité surexposée*, Paris, Hachette Littératures, 2001.
- Tisseron S., Torok M., *Le Psychisme à l'épreuve des générations*, Paris, Dunod, 1995.
- Winnicott D. W. (1956), *La Mère suffisamment bonne*, Paris, Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2006.

Hélène Romano  
Cellule d'urgence médico-psychologique du SAMU 94  
Consultation spécialisée de psychotraumatisme  
CHU Henri-Mondor – SAMU 94  
Avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
94000 Créteil  
helene.romano@hmn.aphp.fr

Été 2010